



L'Europe dans le monde

L'INSTRUMENT DE VOISINAGE,
DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

9 juin 2021

L'INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (IVCDI) — «L'EUROPE DANS LE MONDE»

L'Union européenne, avec ses États membres, est le premier donateur mondial en matière d'aide au développement et figure parmi les premiers partenaires commerciaux et investisseurs étrangers au niveau mondial. En promouvant la paix, la stabilité et un ordre mondial fondé sur des règles, l'Union est confrontée à un monde de plus en plus complexe et interconnecté qui lui pose de nombreux défis, mais lui offre également des opportunités. La prospérité et la paix dans le voisinage de l'UE et au-delà sont d'une importance essentielle pour la stabilité et la sécurité de cette dernière.

Un budget de l'UE solide permet à l'Union de disposer des outils nécessaires pour mettre en œuvre ses priorités à l'échelle mondiale, relever les défis, saisir les occasions et promouvoir ses intérêts dans le monde, y compris au moyen de solutions multilatérales. Par l'intermédiaire de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) - L'Europe dans le monde, le nouveau budget à long terme entraînera une importante modernisation de la dimension extérieure du budget de l'Union. Il améliorera l'efficacité et la visibilité des politiques extérieures de l'UE, renforcera leur coordination avec les politiques internes et dotera l'UE de la flexibilité nécessaire pour réagir plus rapidement aux nouvelles crises et aux nouveaux défis. Il s'agit notamment d'aider nos partenaires à faire face aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

L'instrument IVCDI-L'Europe dans le monde prévoit un montant de **79,46 milliards d'euros** (en prix courants) en faveur de la coopération avec les pays tiers en dehors de l'Union pour la période 2021-2027 (à l'exception des bénéficiaires candidats à l'adhésion et des pays et territoires d'outre-mer, qui font l'objet d'instruments spécifiques), représentant une augmentation de 12 % par rapport au budget précédent à long terme de la période 2014-2020.

L'IVCDI-L'Europe dans le monde sera le principal instrument financier dont l'UE se servira pour contribuer à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable, la prospérité, la paix et la stabilité.



Un **financement accru** pour l'action extérieure de l'UE



Simplification: nombre réduit d'instruments et intégration du Fonds européen de développement dans le budget



Une **flexibilité** sur une base pluriannuelle permettant de s'adapter à l'évolution de la situation

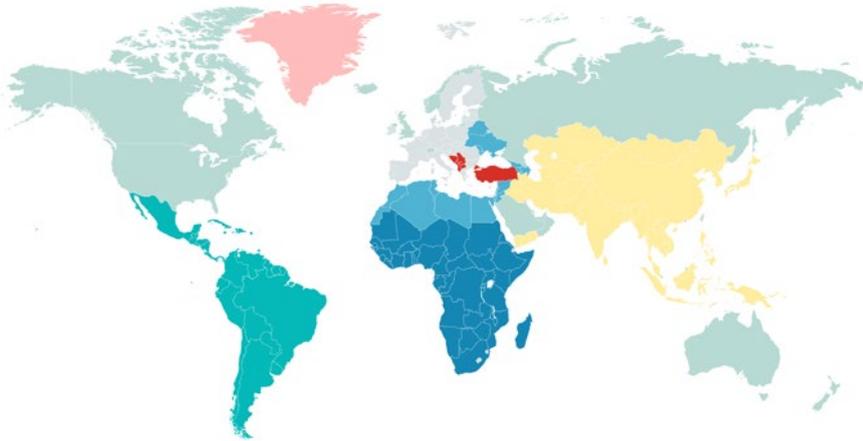


Un renforcement de la **transparence** et du contrôle démocratique



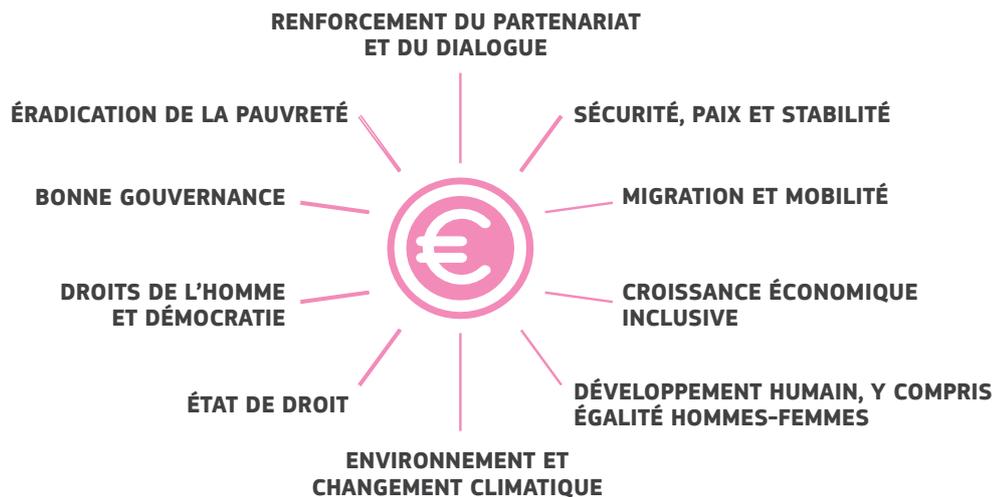
L'INSTRUMENT PROPOSÉ EN BREF:

1. LE PILIER GÉOGRAPHIQUE, doté d'un budget de 60,39 milliards d'euros, favorisera **le dialogue et la coopération** avec les pays tiers. Chaque dotation régionale sera adaptée aux besoins et aux priorités des pays et régions respectifs, et tiendra compte des priorités stratégiques de l'UE



- IVCDCI: Voisinage (au moins 19,32 milliards d'euros)
- IVCDCI: Afrique subsaharienne (au moins 29,18 milliards d'euros)
- IVCDCI: Asie et Pacifique (8,49 milliards d'euros)
- IVCDCI: Amériques et Caraïbes (3,39 milliards d'euros)
- Coopération avec les pays et territoires d'outre-mer
- Instrument d'aide de préadhésion

Cet instrument de large portée supprimera les obstacles artificiels qui existaient entre les instruments antérieurs, réduira la charge administrative et simplifiera la structure de gestion. En accord avec l'étroite corrélation entre les 17 objectifs de développement durable, la nouvelle architecture intégrée vise à faire en sorte que les différentes actions ne s'attaquent pas seulement à une problématique distincte, mais servent simultanément **plusieurs objectifs**.



2. LE PILIER THÉMATIQUE, doté d'un budget de 6,36 milliards d'euros, financera le soutien aux droits de l'homme et à la démocratie, à la société civile, à la stabilité et à la paix. Il complétera les activités du pilier géographique, compte tenu de la nécessité de s'attaquer à ces problématiques à l'échelle mondiale.



Droits de l'homme et démocratie (1,36 milliard d'euros);



Organisations de la société civile (1,36 milliard d'euros);



Paix, stabilité et prévention des conflits (910 millions d'euros);



Défis mondiaux, pour des enjeux tels que: la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes et des enfants, la migration et les déplacements forcés, la croissance inclusive, le travail décent, la protection sociale, la sécurité alimentaire et les autorités locales (2,73 milliards d'euros).

3. LE PILIER DE RÉACTION RAPIDE, doté d'un budget de 3,18 milliards d'euros, permettra à l'UE d'intervenir rapidement et efficacement pour prévenir des conflits et réagir à des situations de crise ou d'instabilité. Il contribuera au renforcement de la résilience des pays partenaires et à l'adoption de mesures rapides répondant aux besoins et aux priorités de l'UE en matière de politique étrangère. Ce pilier:



garantira la stabilité et la prévention des conflits dans les situations de crise;



renforcera la résilience et permettra d'établir un lien plus étroit entre l'aide humanitaire et l'action en faveur du développement;



répondra aux besoins et aux priorités de l'UE en matière de politique étrangère.



UNE RÉSERVE DE FLEXIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE, constituée de fonds non alloués d'un montant de 9,53 milliards d'euros, permettra à l'UE de prendre en compte les défis et priorités émergents.



CADRE D'INVESTISSEMENT

Le nouvel instrument comportera également un **cadre d'investissement** pour l'action extérieure financée par le pilier géographique, afin de mobiliser des ressources financières supplémentaires auprès des secteurs public et privé en faveur du développement durable. Ce cadre d'investissement se composera du **Fonds européen pour le développement durable (FEDD+)** et de la **garantie pour l'action extérieure**, doté d'une capacité de financement de **53,45 milliards d'euros**.

Globalement, la garantie servira à :

- > soutenir les microentreprises et les PME;
- > promouvoir la création d'emplois décents;
- > renforcer les infrastructures publiques et privées;
- > favoriser les énergies renouvelables et l'agriculture durable;
- > soutenir l'économie numérique;
- > réagir face aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie de COVID-19.



Avec le secteur privé et grâce à l'effet de levier, il serait ainsi possible de mobiliser **plus de 500 milliards d'euros d'investissements** pour la période 2021-2027. Pour veiller à ce que l'UE vienne en aide aux pays qui en ont le plus besoin, une attention particulière sera accordée à la prise en compte des besoins d'investissement dans le voisinage de l'UE, en Afrique, dans les Balkans occidentaux, ainsi que dans les pays en situation de fragilité ou de conflit, les pays les moins avancés, les pays très endettés, et les régions ayant des besoins fondamentaux en matière d'infrastructures et de connectivité.



PRIORITÉS TRANSVERSALES

Les priorités transversales de l'instrument IVCDI-l'Europe dans le monde seront renforcées par des **objectifs horizontaux**. Une approche coordonnée, globale et structurée des priorités sera ainsi garantie :

- > un objectif de dépenses d'au moins 20 % pour le développement humain;
- > un objectif de dépenses de 30 % pour accentuer les efforts dans le domaine du changement climatique;
- > un objectif de dépenses indicatif de 10 % pour s'atteler à la gestion et à la gouvernance des migrations et des déplacements forcés dans le cadre des objectifs du nouvel instrument, y compris des actions visant à remédier aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés lorsqu'elles ciblent directement les défis spécifiques liés à ce domaine;
- > au moins 85 % des actions devraient avoir pour objectif principal ou significatif l'égalité entre les hommes et les femmes;
- > au moins 93 % des financements du nouvel instrument devraient pouvoir être considérés comme de l'aide publique au développement;
- > l'UE continuera de poursuivre son objectif visant à engager 0,7 % de son PIB collectif en faveur de l'aide publique au développement, et 0,2 % en faveur des pays les moins avancés.



LE VOISINAGE DE L'UE

Dans le cadre de sa politique européenne de voisinage, l'Union européenne continuera d'œuvrer avec ses partenaires en faveur de **la stabilisation, la sécurité et la prospérité**. Un budget réservé accru renforcera les principales spécificités du voisinage :

POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Partenaires de la politique européenne de voisinage - Sud
Partenaires de la politique européenne de voisinage - Est



(*) Les cartes sont fournies uniquement à titre d'illustration.

PRINCIPES



Finalité politique: sur la base des principaux objectifs stratégiques présentés dans le cadre de la politique de voisinage révisée et convenus de commun accord avec les partenaires.



Responsabilité mutuelle: état de droit et valeurs fondamentales



Donner plus pour recevoir plus: utilisation de 10 % des fonds pour récompenser les progrès accomplis dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme, de la coopération en matière de migration, de la gouvernance économique et des réformes

PRIORITÉS

- > **PROMOUVOIR UNE COOPÉRATION POLITIQUE RENFORCÉE**
- > **SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS ACTUELS**
- > **PARTENARIAT RENFORCÉ POUR UNE PROSPÉRITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE**
- > **CONTACTS INTERPERSONNELS**
- > **RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE**
- > **MOBILITÉ ET GESTION DES MIGRATIONS**
- > **SÉCURITÉ ET STABILITÉ**



PARTENARIATS INTERNATIONAUX

L'UE utilisera le financement au titre du présent instrument pour établir des partenariats internationaux en faveur du développement durable.

Au moins 93 % du financement répondra aux exigences du Comité d'aide au développement de l'OCDE et comptera donc comme aide publique au développement.

Un cinquième du financement portera sur l'inclusion sociale, les inégalités et le développement humain, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éducation et l'autonomisation des femmes.

En outre, l'instrument portera spécifiquement sur les questions de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme, du changement climatique, des migrations et de la mobilité.

Les pays les plus démunis, en particulier les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays vulnérables ou en crise bénéficieront d'une priorité particulière. L'UE continuera d'œuvrer pour atteindre la cible consistant à investir 0,7 % de son PIB collectif dans l'aide publique au développement et 0,2 % en faveur des pays les moins avancés.

Grâce à l'intégration du Fonds européen de développement dans le budget de l'UE, le Parlement européen exercera une influence et une surveillance accrues sur l'action de l'UE en faveur du développement durable.

© Union européenne, 2021

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.

Icons © Flaticon – tous droits réservés.

